

Si le message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

FLASH

CONCURRENCE ET CONSOMMATION

La Lettre d'information de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

N° 06 - avril 2021

Le rapport d'activité de la DGCCRF est disponible !



Alain Griset, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des petites et moyennes entreprises et Virginie Beaumeunier, Directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont présenté le 22 avril les résultats de l'action de la DGCCRF pour l'année 2020.

L'année a été fortement perturbée par la pandémie de Covid-19. La continuité de l'activité de la DGCCRF a été organisée autour de trois axes : la gestion de crise en matière de sécurité et de loyauté alimentaire, le maintien des procédures d'import/export à destination des professionnels et la mise en place d'enquêtes spécifiques liées à la Covid-19.

Durant l'année 2020, la DGCCRF a su s'adapter au contexte créé par la pandémie en focalisant son action d'une part, sur des enquêtes destinées à protéger les consommateurs de fraudes spécifiques liées à la Covid-19 (prix et sécurité des gels hydroalcooliques et des masques, lutte contre les arnaques aux "produits miracles", etc.), d'autre part, en investissant des secteurs liés aux nouvelles tendances de la consommation (développement durable, économie numérique), tout en poursuivant sa mission destinée à favoriser des relations commerciales saines entre les entreprises. 94 000 établissements ont été contrôlés par les services de la DGCCRF dont 20 700 sites internet. Les manquements et infractions constatés ont fait l'objet de suites pédagogiques et correctives. 30 700 lettres d'avertissement et 6 600 lettres d'injonction ont été établies (dont 95 % ont été suivies d'une remise en conformité). Les suites ont, dans certains cas, été répressives : 4 100 dossiers pénaux, 1 400 amendes administratives, pour un montant de 16,1 millions d'euros.

[Le rapport d'activité](#)



Trois questions à... Virginie Beaumeunier, directrice générale de la DGCCRF

Virginie Beaumeunier revient sur les événements marquants de l'année 2020 et les perspectives 2021.

L'interview



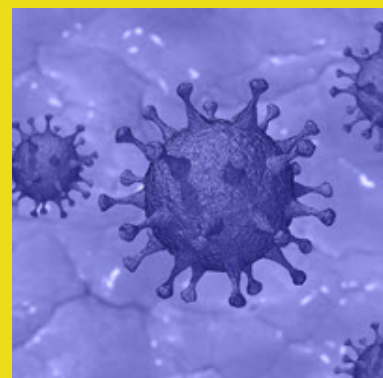
Pratiques commerciales trompeuses dans le secteur vitivinicole

Chaque année, la DGCCRF lutte contre les pratiques commerciales trompeuses dans le secteur viti-vinicole. Plusieurs décisions de justice s'inscrivent dans le prolongement de son action. Ainsi le juge a reconnu que la dénomination de château utilisée pour la vente de vins de négoce (c'est-à-dire issus de l'assemblage de vins de plusieurs producteurs) constituait une pratique commerciale trompeuse. Aux sanctions, allant de 30 000 à 200 000 €, s'ajoutent les indemnités des parties civiles. (Plus d'infos en page 46 du rapport annuel).



La DGCCRF mobilisée pour veiller à la loyauté des plateformes

Avec la pandémie de Covid-19, les consommateurs se sont tournés vers le commerce en ligne qui a connu une croissance importante en 2020, notamment sur les grandes plateformes. La DGCCRF a enquêté plusieurs mois sur les pratiques de la plateforme en ligne Wish et a mis en évidence des agissements s'apparentant à des pratiques commerciales trompeuses. Les conclusions de ses investigations ont été transmises le 30 novembre 2020 au Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Paris. (Plus d'infos en page 56 du rapport annuel).



Arnaques liées au coronavirus, la DGCCRF veille

La sécurité et la protection des consommateurs sont deux missions essentielles de la DGCCRF. Avec la crise sanitaire, la DGCCRF a constaté une multiplication des arnaques dans différents secteurs. La DGCCRF a donc ciblé ses enquêtes sur les arnaques liées aux gels hydroalcooliques et aux masques. Des arnaques sur des "produits miracles" liés à la Covid-19 ont aussi été décelées : faux vaccins, compléments alimentaires, huiles essentielles, miels, purificateurs d'air, faux test de dépistage, objets de stérilisation, ou documents de "mise en quarantaine". Plus de 1 000 sites d'arnaques en tout genre ont été contrôlés. (Plus d'infos en page 26 du rapport annuel).

TENIR Ensemble



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.



Suivez-nous sur



[Twitter](#)



[Facebook](#)



[RSS](#)



[LinkedIn](#)

Abonnement - Modification de l'abonnement - Archives - Désabonnement

Crédits photo : DGCCRF-Fotolia-Phovoir-Pixabay-AdobeStock

Concurrence et consommation est éditée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ministère de l'Économie et des Finances. Cette publication est diffusée à des fins d'information et de communication se rapportant à l'activité et aux missions de la DGCCRF à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Directrice de la publication : Virginie BEAUMEUNIER / Rédactrice en chef : Cécile BERSON-PRAT / Rédactrice en chef déléguée : Hélène GARCIA / Équipe de rédaction : Muriel BOURGEOIS et les contributeurs / Conception bandeau : Aphanía pour le Sircom / Conception : Key Performance Group pour le Sircom. Routage : Hubscore. Copyright DGCCRF. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DGCCRF, 59 boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel à contact-concurrenceetconsommation@dgccrf.finances.gouv.fr